

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **24.05.04**

Date de convocation : 11 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 18 juin à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**ADMINISTRATION**  
**Clôture du compte de déclaration TVA "Location de Vélos à Assistance Électrique"**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que dans le cadre de la gestion de la station du Bleynard Mont-Lozère, une activité de location de vélos à assistance électrique avait été créée et assujetti à TVA. La gestion et l'exploitation de cette activité été confiée à la SELO.

Suite au transfert de gestion de la station du Bleynard Mont-Lozère, tout d'abord au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Mont-Lozère, puis au Département de la Lozère, cette activité n'est plus exercée par le SDEE.

Aussi, il y a lieu de clôturer le compte de TVA correspondant.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL**  
**À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**DEMANDE** la clôture du compte de TVA associé à l'activité de location de vélos à assistance électrique ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation des démarches correspondantes.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Christian ROUX".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20240618-20240504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024